

SOMMAIRE

ORDRE DU PARLEMENTAIRE. CHAMBRE DES COMMUNES. LETTRES DE PARIS. BIBLIOGRAPHIE. PICOTTE ET VACCINE. SERVICE TELEGRAPHIQUE. LES MARCHES DE L'OTTAWA. A TRAVERS OTTAWA. FULLETON—ANNA DIBO-LEVEY: Auguste Sniders. MARCHÉS D'OTTAWA. MARCHÉS ÉTRANGERS.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Plusieurs députés sont absents pour cause de maladie, entre autres MM. Coursof, Mongenais, Lanthier, Ryan. D'un autre côté, l'honorable M. Carling vient de perdre son père, ce qui l'a empêché de se rendre encore à la capitale. M. Gault a été appelé chez lui par la maladie d'un de ses enfants, et M. Ford Jones est retenu à son hôtel par une grave indisposition. Quelques-uns des retardataires, sir Albert Smith, M. Snowball et M. Dalton McCarthy ont fait hier leur rentrée en Chambre.

On dit que l'opposition n'a pas encore tenu de caucus. M. Mackenzie ne désire pas abandonner ses droits au leadership, et il en est qui voudraient confier la direction du parti à M. Blake. Cela cause des tiraillements auxquels on espère que le temps donnera une solution quelconque. Quoiqu'il en soit, le député de West Durham paraît fermement décidé à jouer un rôle actif et préminent, car il n'est guère encore sur le devant de la scène. M. Mackenzie n'a pas encore tenu de caucus. M. Mackenzie ne désire pas abandonner ses droits au leadership, et il en est qui voudraient confier la direction du parti à M. Blake. Cela cause des tiraillements auxquels on espère que le temps donnera une solution quelconque. Quoiqu'il en soit, le député de West Durham paraît fermement décidé à jouer un rôle actif et préminent, car il n'est guère encore sur le devant de la scène.

Dans son discours sur l'adresse, M. Bunster, l'un des députés de la Colombie Britannique, a exprimé sa surprise que l'honorable M. Langevin n'ait pas été décoré lorsque des titres ont été conférés, il y a quelque temps, à un certain nombre de personnalités politiques de ce pays. On lira avec plaisir les observations suivantes qu'il a émises :

Je désire féliciter le ministre des finances d'avoir été fait commandeur d'un ordre illustre—honneur qui a été amplement mérité par une longue vie aussi utile pour son pays qu'honorable pour lui-même. Mais tout en félicitant ce monsieur et d'autres hommes politiques des honneurs qu'ils viennent d'obtenir, je ne puis m'empêcher d'exprimer la surprise qu'on ait méconnu les services d'un autre honorable monsieur, l'honorable M. Langevin, l'un des fondateurs de la confédération et d'un homme d'Etat de grande réputation. Cela ne peut être que l'effet d'une inadvertance que l'on voudra sans doute réparer le plus tôt possible. Je m'intéresse d'une façon spéciale à cette affaire, car l'honorable M. Langevin s'est identifié intimement, dès le principe, avec les intérêts de la Colombie-Britannique et s'est toujours efforcé de se rendre utile à la province. Son rapport sur la Colombie-Britannique a fait autorité sur toutes les matières relatives à la province et a fourni au public des renseignements importants; il méritait le titre de C. M. G., plus peut-être que maints autres qui l'ont obtenu, et je suis d'avis que l'on a commis une injustice envers cet honorable monsieur— injustice que l'on redressera, je l'espère, avant que plusieurs semaines s'écoulent.

Un important débat s'est engagé, hier, sur la question de la frontière occidentale de la province d'Ontario. On sait que le gouvernement provincial réclame une immense étendue de territoire à l'ouest de cette province presque égale, comme l'a dit sir John A. Macdonald, à un royaume européen. Son commissaire, M. Mills, a même prétendu dans le temps que la frontière d'Ontario ne devait s'arrêter à l'ouest qu'aux Montagnes Rocheuses. Rien que cela !

On se souvient que la question de délimiter la frontière d'Ontario avait été déferée par le ministère Mackenzie à trois commissaires : sir Edward Thornton, sir Francis Hincks et l'honorable M. Richards. Le rapport des commissaires donne gain de cause à presque toutes les prétentions du gouvernement d'Ontario; cependant il ne peut être mis en vigueur que du consentement des gouvernements fédéral et d'Ontario. Ce dernier a déjà pris action dans ce sens, mais le gouvernement fédéral se refuse à reconnaître la décision des arbitres avant qu'on lui ait démontré qu'elle est véritablement conforme à la loi et aux proclamations impériales définissant la frontière en question.

Pour s'enquérir de cette question, M. Dawson, député d'Algoma, demande la formation d'un comité spécial, chargé de prendre connaissance de tous les faits qui se rattachent à cette matière, et de faire rapport à la chambre. M. Dawson est vivement intéressé au règlement de cette question, car si la présente décision allait être maintenue, la division qui n'est pas présente embrasserait un territoire aussi vaste que celui de toutes les provinces maritimes, en ajoutant même Terre-Neuve et Gaspé. Au lieu d'ajouter à l'Ontario le territoire mentionné dans la décision arbitrale, M.

Dawson demande que l'on crée, à même ce pays, une province nouvelle sous le nom d'Algoma.

M. Dawson a fait un bon discours au point de vue, mais ses voisins ont pu seuls suivre son argumentation, tant il parle bas; inconvénient qui se fait particulièrement sentir dans une chambre où l'acoustique est si déficiente. Après lui, MM. Mills, James Macdonald, ministre de la justice, Blake et sir John A. Macdonald ont pris tour à tour la parole, ce qui a naturellement donné un grand intérêt à la discussion. Les quatre derniers ont parlé avec beaucoup de vigueur et ont obtenu une attention particulière.

MM. Blake et Mills trouvent la décision des commissaires tout à fait de leur goût et voudraient la voir adopter. Le premier s'écrit qu'il s'oppose de toutes ses forces à la nomination du comité proposé par M. Dawson, mais que si ce comité doit être proposé, il devrait l'être par le gouvernement qui veut se soustraire à toute responsabilité en laissant à un simple membre le soin de prendre action.

Cette question ne devrait être traitée que par le gouvernement, riposte sir John, à en croire, le député de West Durham. Si l'honorable député d'Algoma n'a pas le droit de proposer la formation d'un comité de ce genre, comment se fait-il que M. Mills—alter ego de M. Blake—a pu présenter, aujourd'hui même, un projet de loi, sans assurément se consulter avec le gouvernement, pour mettre en vigueur la décision des arbitres ?

Et toute la droite d'applaudir, car M. Blake venait de se faire prendre en flagrante contradiction.

Sir John A. Macdonald a traité cette question à un point de vue élevé, au point de vue du droit et de la justice et des intérêts généraux de la confédération. Les commissaires nommés par le ministère précédent, a-t-il dit, devaient seulement constater qu'elle était la frontière délimitée par la loi. Le règlement final devait être arrêté par un tribunal compétent du caractère le plus élevé et le plus digne de confiance. Cette question de frontière ne peut être déterminée que par la loi; cependant le ministère précédent a cru pouvoir, sans consulter le parlement, faire décider une matière aussi importante par trois personnes irresponsables, dont deux n'étaient pas avocats; il a même failli à son devoir en confiant à un pareil tribunal, qui n'était pas composé d'hommes experts, le soin de régler une question appelée à avoir des conséquences aussi vastes.

Il est du devoir de la Chambre des communes de protéger les intérêts de toutes les provinces, et il est désirable de s'enquérir des faits qui se rattachent à la décision des arbitres avant que l'on puisse décider si elle doit être adoptée ou non. Le débat qui se termine à 6 heures, sera repris aujourd'hui par M. Mackenzie; on a lieu de s'attendre à une discussion très vive et qui pourra prendre des proportions.

ECHOS DU JOUR

La législature de Québec est convoquée pour le 28 février.

Nous apprenons avec plaisir que Son Altesse Royale la princesse Louise prend rapidement du mieux, au point qu'elle pourra tenir bientôt le lever qui a dû être remis à la suite du fâcheux accident dont elle a été victime.

M. Poupore, M. P., a demandé au gouvernement l'octroi d'un crédit devant aider la formation d'une compagnie qui se chargerait du service d'un bateau-passeur entre Pembroke et l'île de l'Allumette, dans le haut de l'Outaouais.

Le capital de \$20,000, nécessaire pour l'établissement d'une manufacture de sucre de betterave, a été souscrit à Saint-Jean, N.B. La raffinerie devait d'abord être établie à Moncton, mais il a été décidé depuis de l'installer à Saint-Jean.

Les funérailles de Mlle O'Connor ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours de personnes. Plusieurs ministres et bon nombre de sénateurs et députés étaient présents, témoignant ainsi de la vive sympathie qu'ils éprouvent pour le ministre des postes dans son affliction.

Le Dr Fortin, M. P., a distribué aux membres de la Chambre des communes une nouvelle édition de sa carte de télégraphe sous-marin. Elle indique les points où sont établis les nouveaux signaux électriques et contient les informations les plus utiles pour tous ceux qui portent un

intérêt à la navigation de nos côtes. Il faut espérer que le système du Dr Fortin, qui a donné déjà des résultats si pratiques, sera bientôt appliqué dans son entier.

CHAMBRE DES COMMUNES

18 février 1880.

L'orateur prend son siège à trois heures. Après les affaires de routine, M. White, (Renfrew) présente un bill intitulé: "Acte amendant l'acte concernant les compagnies à fonds social, pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau." M. Mills présente un bill relatif à la délimitation de la frontière entre la province d'Ontario et les territoires du Canada.

M. Dawson fait motion pour la nomination d'un comité spécial, chargé de s'enquérir de tout ce qui a trait à la délimitation des frontières entre la province d'Ontario et les territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

Il est temps de s'occuper sérieusement de cette question qui intéresse non seulement la province d'Ontario, mais l'ensemble des territoires fédéraux non organisés; il accompagne sa motion des remarques suivantes :

M. Blake—Le gouvernement dont j'étais membre, il y a quelques années, avait donné instruction à un commissaire spécial de définir les frontières, du point de départ jusqu'à la frontière sud de la baie d'Hudson. Mais des difficultés s'étant élevées, on pensa qu'il serait opportun de soumettre la question au Conseil Privé. Plus tard, en 1875, on a cru qu'il vaudrait mieux régler la question de ce côté de l'Atlantique et en conséquence on a nommé une commission. On voudrait aujourd'hui discuter la décision, soulever de nouveau la question et en confier la solution à un comité. On peut revenir parfois sur une chose décidée, mais seulement dans des cas exceptionnels, et la question qui est soumise à la chambre n'en est pas dans cette catégorie d'exceptions. Le gouvernement a les mains liées par la décision sanctionnée; il doit s'y conformer sans essayer d'apporter un comité qui n'apporterait aucune lumière sur la question en litige.

Je m'oppose donc à la motion et je pense que la chambre exprimera son opinion par un vote. Sir John Macdonald—Le comité demandé admettra le gouvernement sans le relever de sa responsabilité. Le gouvernement précédent avait donné instruction aux commissaires de définir les frontières fixes par la loi, mais il n'appartenait qu'à un tribunal supérieur de décider la question en dernier ressort. Ce n'est qu'en vertu de la sanction de la loi qu'on pourrait changer ainsi les cartes du pays. Mais l'ancienne administration sans recourir à une décision du parlement, a laissé la question entre les mains d'un corps irresponsable composé de trois personnes, dont une seulement appartenait au barreau; il a fait preuve ainsi d'une négligence bien coupable en confiant à des arbitres le soin de rendre une décision sur un sujet d'une telle importance pour le pays.

La nomination d'un comité est essentielle, car dans les intérêts du pays il faut nécessairement que cette question soit étudiée à fond. Le débat s'ajourne à 6 heures.

LETTRE DE PARIS

On nous communique les passages suivants d'une lettre qu'un littérateur français distingué vient d'écrire à un ami du Canada—adresse de Paris :

La brochure publiée par votre Institut concernant votre convention littéraire m'a infiniment plu et intéressé. Selon moi, tant que la langue française sera parlée au Canada, le discours prononcé en cette circonstance par M. Chauveau vivra.

Vous avez dû recevoir l'ouvrage que M. de Bamothe vient de publier sur votre pays. On a dû, il me semble, être content de la belle publication que, je crois, contribuera à vulgariser le Canada chez nous. Ce livre, malgré des défauts incontestables, vaut mieux que le voyage du comte de Turan; il est fait d'un style agréable et écrit et beaucoup plus sympathique à votre population que n'est le récit de l'auteur des Quatorze mois en Amérique.

Voici décidément le Saint-Laurent à la mode; nous n'avons pas à craindre qu'il tarisse. Je vous adresse pour la bibliothèque du Parlement un ouvrage qu'un de mes amis est heureux d'offrir au Canada. On y trouve sur l'histoire de votre pays des révélations de sources intéressantes à connaître pour les historiens de l'avenir.

En fait d'ouvrages de ce genre, j'ai éprouvé l'autre jour une fausse joie. Un libraire avait annoncé un manuscrit sur les dernières campagnes de l'armée française en Canada. J'ai couru à la librairie; il était trop tard, le manuscrit—était vendu; il paraît, n'a dit un amateur qui l'avait lu, qu'il contient des choses fort curieuses. C'est l'œuvre de l'artificier attaché à l'armée de Montcalm. Au reste, le libraire m'a assuré que l'acheteur du manuscrit comptait le publier; nous en aurons donc des nouvelles.

Je vous parle tant de l'histoire ancienne, pour n'avoir pas à vous entretenir du présent; et puis que vous dire que vous ne sachiez ou que vous ne devinez! Vous n'êtes pas un étranger, vous êtes français, je puis donc vous dire que j'ai le cœur navré. Si cette débâcle de concessions à la révolution ne s'arrête pas, qu'arrivera-t-il? La solution brutale que beaucoup de gens préviennent me fait horreur et je n'ose plus penser. En attendant, la misère est intense, la récolte a manqué, et depuis que je me souviens, je n'ai pas vu d'hiver comme celui-ci. Nous n'avons rien à envier au Canada sans ses pèdes. Pour le moment, il y a acalmie avec une débâcle qui vient d'emporter, à côté de chez moi, le pont des Invalides. Il n'y a donc plus de pont, mais il reste des invalides, sans compter, hélas, tous les conservateurs.

BIBLIOGRAPHIE

Notre système judiciaire, par Chas. B. Rouleau, magistrat de district.—A. Bureau, imprimeur, Ottawa.

Cette petite brochure est la reproduction d'articles assez récemment publiés dans La Minerve et qui ont été fort remarqués. L'auteur traite de questions qui font l'objet de ses études et de sa pratique depuis plusieurs années. Aussi, pas de grandes phrases, mais des faits, des abus signalés pour y remédier. Nous ne voulons pas entrer ici dans le mérite de la question. Les hommes de loi ne manqueraient pas de la discuter, car elle les intéresse au plus haut point. M. Rouleau est un de ces hommes qui savent étudier à fond une question, et son travail mérite d'être signalé.

PICOTTE ET VACCINE

(Suite.)

Les grandes découvertes en médecine ont souvent commencé d'une manière très-humble, dans les rangs les plus obscurs de la société. En 1701, la variole régna épidémiquement en Turquie et fit mourir plusieurs milliers de personnes. Or, à cette époque, l'inoculation était le monopole de quelques vieilles femmes, parmi lesquelles il en est deux dont sont demeurés célèbres. L'une s'appelait la vieille de Philippopolis, l'autre la Thessaliennne.

La vieille de Philippopolis avait de procéder à son opération, préparait d'abord le patient par un régime affaiblissant, tel que la saignée, la diète, etc. Ensuite, elle choisait un bel enfant atteint d'une variole bénigne, arrivée au dixième jour de l'éruption; elle piquait une pustule, recueillait le pus qu'elle conservait avec soin sur du verre, le rechauffait par le contact de sa poitrine en l'y tenant appliqué sous ses vêtements, puis elle inoculait le virus au patient à l'aide d'une aiguille d'argent.

Généralement l'éruption survenait chez le nouvel inoculé, du septième au huitième jour, et le mettait désormais à l'abri de toute contagion ultérieure. Cette méthode donna de beaux résultats et diminua considérablement la mortalité.

La Thessaliennne, plus adroite que la vieille de Philippopolis, jouissait d'une réputation qui s'étendait au loin. Elle avait mis l'inoculation sous la protection des prêtres grecs alors très puissants à Constantinople. Elle ajoutait à l'inoculation certaines pratiques de haute dévotion qui relevaient le prestige; les cierges allumés, les prières accompagnant la pique bénéfaisante dont cette femme prétendait tenir le secret d'une révélation d'en haut; aussi, au bout de quelques années prétendait-elle avoir inoculé 40,000 personnes environ.

Vers cette époque, deux médecins, Timoni et Pifarini, empruntèrent à la pratique de ces vieilles femmes ce que la méthode avait de raisonnable, en négligeant tous ces accessoires inutiles, et nous ont laissé des mémoires importants sur ce sujet.

La science progressa vite et en 1716, un jeune médecin français soutenant, à Leyde, une thèse ayant pour titre: "Dissertation de Byantina va rolarum institutione". A la même époque une thèse semblable fut soutenue à Montpellier.

En 1717, affrétés par les menaces d'une épidémie meurtrière, quelques personnages d'Angleterre, de France, qui habitaient Constantinople crurent devoir en venir aux actes. Lord Montagu fit inoculer son fils et le marquis de Châteaufort en fit autant pour ses trois enfants.

Lady Montagu rapporta de Constantinople à Londres la méthode nouvelle et c'est à elle qu'est due l'introduction en Angleterre de la pratique de l'inoculation.

C'était une femme de grand mérite qui réussit dans son salon. Tout ce qu'il y avait de gens distingués d'autres illustres. Pope, Addison, Young, Stilling-Fleet étaient ses hôtes assidus. Ce dernier présentait une particularité fort remarquable: il portait des bas bleus. De là on appela bas bleus les personnes qui formaient la cour de Lady Montagu et le nom en est resté aux femmes qui s'occupent de science et de littérature.

Lady Montagu fit inoculer publiquement sa fille à Londres. Cette opération se fit en présence des médecins de la cour. C'est exemple fut suivi par le comte de Newcastle, plus distingué par le rang et la position. La princesse de Galles consentit même à faire inoculer ses propres enfants.

L'inoculation ne tarda pas alors à être vulgarisée et fut bientôt introduite en Allemagne et même en Amérique où nous en avons même encore aujourd'hui, çà et là, parmi les pratiques populaires.

En France, les progrès de l'inoculation furent plus lents et l'on peut dire que cette méthode n'y fut jamais acclimatée complètement. L'histoire nous a conservé le nom de la première personne qui se fit inoculer en ce pays; c'est le chevalier de Chastellux. Il était de la cour, il eut des imitateurs.

En 1756, le duc d'Orléans fit inoculer son fils et sa fille. En 1774 Louis XVI se fit inoculer avec toute sa famille. Ce fut toujours en Angleterre que l'inoculation recruta ses plus chauds partisans. En 1841, cette pratique était même encore en usage, malgré la découverte de la vaccine et il ne fallut rien moins qu'un acte du parlement pour la proscrire impitoyablement.

malheureuse victime devenait un foyer d'infection où d'autres puisaient souvent la maladie et même la mort. Ces accidents quoiqu'exceptionnels n'étaient pas moins réels, et créèrent naturellement un grand nombre d'ennemis à cette pratique devenue néanmoins presque générale au moment où Jenner découvrit la vaccine. Cette dernière se présentant avec tous les avantages de son aînée, sans en avoir les inconvénients, ne tarda pas à se substituer à l'ancienne pratique qui, peu à peu, dut tomber dans l'oubli.

Jenner naquit dans le Gloucestershire, le 17 mai 1749. Élève du célèbre Hunter, il apprit, à l'école de ce grand naturaliste, à consulter la nature, à la torturer au besoin, pour lui faire avouer ses secrets.

Familiarisé de bonne heure, avec l'étude des virus, travailleur infatigable, il se trouvait, par ses aptitudes, poussé naturellement vers cette immortelle découverte qui devait en faire un des bienfaiteurs de l'humanité.

Etant encore écolier, Jenner vit une jeune fille qui se déclarait inaccessible à la variole, parce que, disait-elle, elle avait eu le "corr-poz." "I cannot take that disease, disais-elle, for I have had corr-poz."

On savait déjà, par expérience, que ceux qui avaient été une fois atteints de la picote, pouvaient désormais traverser impunément les épidémies et s'exposer à une manière tout à fait exceptionnelle deux fois le même individu.

D'un autre côté, on avait remarqué que la picote inoculée, se reproduisait presque toujours sous une forme extrêmement atténuée et bien différente de celle qui était le résultat d'une infection spontanée.

De temps immémorial, en Asie, en Georgie, en Circassie, chez les Turcomans, les Tartares, les Arabes, à Bagdad et à Bassora, en Chine, au Bengale et dans l'Hindoustan, l'inoculation était pratiquée.

Il est à peu près certain que ce fut à Constantinople que l'inoculation se fit d'abord connaître. Les Turcs, qui font volontiers provision de belles femmes, recrutèrent le personnel de leurs harems parmi les Circassiennes et les Géorgiennes qui avaient échappées à la variole. Acheteurs et vendeurs avaient donc intérêt à ce que cette marchandise précieuse ne fut pas avariée par le fléau. Il en résulte que la pratique de l'inoculation se répandit de plus en plus.

L. COUVEUX-PRÉVOYOT. (A suivre.)

Le Canada offrira un intérêt tout particulier durant la session, par les comptes-rendus et les notes parlementaires que nous publierons. Ceux qui voudront se bien renseigner sur les événements de la session, pourront difficilement mieux faire que de s'abonner à notre journal. En payant seulement une piastre d'avance, l'on pourra recevoir le Canada durant toute la session. Ici, en ville, le journal sera livré à domicile, comme à l'ordinaire.

GRANDE VENTE On sait qu'il est d'usage parmi les marchands de faire de grandes ventes à la fin de la saison. Je me propose d'ouvrir "à la saison des chapeaux" par une vente dont tout le monde se souviendra dans des années, se souviendront dans des années. Je commence demain la vente qu'on peut appeler à 25 centins.

Je ne compte pas appartenir pas à un fonds de banqueroute; ils ont été importés d'Angleterre pas plus tard que l'automne dernier. J'en ai un assortiment considérable et avant l'ouverture de la saison je me propose de vendre 2,000 chapeaux à des prix variant de 25 à 50 centins.

Cette vente offre des avantages particuliers aux marchands de la campagne.

R. J. DEVLIN: La balance de mon assortiment de fourrures de toutes sortes se vend au prix coutant.

LISTE DES PRIX

Table listing prices for various goods including Shaw & Cie products, services, and other items.

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS 63 rue Sparks

VENTE PAR ENGAN

Terrains pour bâtir RAPID CITY, TERR. DU N.-O.

Le futur Chicago du Nord-Ouest

Un nombre de terrains à bâtir de choix sont vendus par engan au bureau de M. James Brewer, 108, rue Sparks, porte voisine du bureau du Citizen.

DIFFERENTES NOUVEAUTÉS

Viennent d'arriver AU MAGASIN DE STITT ET CIE,

Fiches de dentelle, Mouchoirs de poche de dentelle, Cravates de dentelle, Fiches de soie.

Dentelles,

chez STITT et Cie., Point de Venise, Vieux Point de Languedoc, Point d'Argentine, Dentelle de Honiton, Dentelle Maltaise.

Gants de kid

Gants de kid, nuances lumineuses, 2, 4, 6 et 8 boutons, meilleure qualité.

Bas de soie

Bas de soie noir, lavande, crème, cardinal, aussi en noir.

Mousseline d'Inde

Mousseline d'Inde, nuances lumineuses

Soie Breacelle

En crème, bleu pâle, rose, blanc, etc.

Marchandises Nouvelles

Nouvelles Grenadines, Nouveaux cachemire, Nouvelle frange de soie, Nouvelles broderies.

VENANT D'ETRE OUVERT

STITT ET Cie

53 et 55 Rue Sparks

POUR VOTRE

Papier, Articles de Bureau ET D'ECOLE,

ainsi que:

Livres d'Histoire, de Prières, etc., etc.,

DONNEZ VOS COMMANDES A

L. A. OLIVIER AVOCAT,

Bureau—Rue d'Artois, des rues Rideau et Sussex, Block d'Edison, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRETER. Ottawa, 23 juin 1878.